

29 janvier 2008

08.314

Question du groupe PopVertsSol**Engagement de personnel privé à l'Hôpital neuchâtelois**

Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer les décisions de la direction de l'Hôpital neuchâtelois qui licencie du personnel nommé pour engager des privés? Nous sommes là exactement dans ce que redoutait notre groupe. L'Hôpital neuchâtelois justifie sa décision par le coût du personnel public et explique que le privé est plus compétitif. Pour rappel, la Convention collective de travail (CCT) a été négociée et acceptée pour éviter ce type de choix.

En principe, l'Hôpital neuchâtelois ne devrait pas pouvoir engager du personnel, même privé, en dehors des règles de la CCT. Or, il semble que ce ne soit pas le cas et que l'HNe puisse jouer les salaires et les conditions de travail à la baisse en jouant le public contre le privé. S'agit-il des débuts d'une déréglementation dans ce secteur?

Merci au Conseil d'Etat qui a ratifié la CCT de nous rassurer.

Signataires: D. de la Reussille et C. Stähli-Wolf.